

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 17 juin 2020 fixant au titre de l'année 2021 le nombre de postes offerts à l'examen professionnel pour le recrutement de délégué principal au permis de conduire et à la sécurité routière

NOR : INTA2007002A

Par arrêté du ministre de l'intérieur en date du 17 juin 2020, le nombre de postes offerts à l'examen professionnel pour l'accès au grade de délégué principal au permis de conduire et à la sécurité routière au titre de l'année 2021 est fixé à 3 (trois).